

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

EDUCATION  
ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EDUCATIVES  
Votre correspondant :  
N/Réf : D22-VS-04360  
Tél : 0141181535

Suresnes,

P.J. : Annexe 1

**Objet : Rentrée 2022-2023 – Inscription à la restauration scolaire et aux activités périscolaires**

Madame, Monsieur,

La rentrée 2022-2023 approche et vous souhaitez que votre ou vos enfant(s) fréquente(nt) la restauration scolaire et les activités périscolaires.

Les inscriptions pour l'année scolaire 2022-2023 se dérouleront comme chaque année via le portail famille. Pour les familles qui auraient besoin d'aide dans leurs démarches, un accueil physique du service périscolaire sera ouvert les mardi et jeudi sans rendez-vous au Centre Administratif (7/9 Rue du Mont Valérien). Un accueil sur rendez-vous est également possible les autres jours selon les disponibilités du service en contactant le 01.41.18.15.35.

**OUVERTURE DES INSCRIPTIONS AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES LE 18 JUILLET 2022 UNIQUEMENT POUR :**

Activités	Facturation
Centre d'accueil du matin maternel et élémentaire De <b>7h45 à 8h20</b>	1 présence = 33% du forfait 2 présences = 66% du forfait 3 présences et plus = forfait mensuel
Centre d'accueil du soir maternel De <b>16h30 à 18h30</b>	
Centre d'accueil du soir élémentaire De <b>18h à 18h30</b>	
Pour les élémentaires : Etudes surveillées (par les enseignants) <b>Ou</b> 1e temps d'animation (activités avec les équipes d'animation) De <b>16h30 à 18h</b>	1 présence = forfait mensuel
Restauration scolaire	forfait mensuel de 1, 2 ,3 ou 4 jours

Les préinscriptions aux ateliers du PEDT (ateliers CEL) pour les enfants d'école élémentaire se dérouleront **du 2 au 8 septembre 2022**, via le site internet de la ville : Suresnes.fr. Un lien vous permettra de préinscrire votre enfant en indiquant les souhaits d'ateliers pour ce dernier. Les inscriptions définitives seront ensuite actées par le directeur de l'école. Celui-ci répartira les enfants dans les groupes suivant la disponibilité des places et vous confirmera ensuite l'inscription de votre enfant. Les ateliers CEL sont facturés à l'unité, selon votre quotient familial.



HOTEL DE VILLE

2 rue Carnot - 92151 Suresnes Cedex - Téléphone : 01 41 18 19 20 - suresnes.fr

## CONCERNANT LES INSCRIPTIONS AUX MERCREDIS :

Une nouvelle procédure d'inscription en centre de loisirs le mercredi est prévue afin d'améliorer le service rendu aux familles. Veuillez vous référer à l'**annexe 1**.

Activités	Facturation
Le centre de loisirs des mercredis journée <b>Ou</b> Mercredi matinée jusqu'à 12h30 sans repas	1 présence avec inscription = tarif à l'unité 1 absence avec inscription = majoration 50 % du tarif 1 présence sans inscription = majoration 30% du tarif

Pour rappel, depuis janvier 2020, toute absence d'un enfant le mercredi sans désinscription préalable et sans justificatif médical entraîne une majoration de la facturation.

Pour accéder aux inscriptions sur le portail famille, il suffit de vous rendre sur :

- <https://suresnes.portail-familles.com/> → rubrique « PERISCOLAIRE » (utilisation de votre identifiant et de votre mot de passe)

## CALCUL DE VOTRE QUOTIENT FAMILIAL :

### Valable jusqu'au 31/12/2022

Il est impératif de nous envoyer votre **avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 avant le 16 septembre 2022**. Celui-ci sera pris en compte à la date de sa réception, pour la facture en cours.

### Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Avant le lundi **7 novembre 2022**, vous êtes invité à nous transmettre l'**avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021**.

Transmettez votre document via le Portail familles dans la rubrique « PERISCOLAIRE » cliquez sur « calcul de quotient familial ».

**A défaut de réception de votre avis d'imposition, vos factures seront calculées selon le tarif maximal. ATTENTION : aucune rétroactivité ne sera appliquée en cas de non réception de ce document.**

Vous trouverez également sur le site internet de la ville (rubrique périscolaire) le guide pratique des inscriptions et les règlements intérieurs des différentes activités périscolaires et de restauration, qui précisent les modalités d'inscription, de fréquentation et de tarification.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter via le formulaire de contact : [www.suresnes.fr](http://www.suresnes.fr) tout en bas de la page cliquez sur « Contact ».

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Maire et par délégation,

#signature#

Muriel RICHARD  
Premier Maire Adjoint  
Déléguée à l'Éducation